RAPPORT N° DSC/2026/246

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Société Publique Locale de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix - Présentation du rapport d'activité 2025

La Région Hauts-de-France est propriétaire du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, il a été décidé de créer une Société Publique Locale (SPL), société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales, en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 (DSTEN/2011/1288) a acté la participation de la Collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 000 € réparti comme suit :

- Région Nord-Pas-de-Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017, 2018-2023 puis 2024-2030, les collectivités actionnaires ont décidé de confier à la "SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du "Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, pour lequel il a reçu délégation.

Ce rapport annuel 2025 relatif au service public délégué a été présenté au Conseil d'Administration de la SPL ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Département.

Synthèse du rapport d'activité 2025 (Annexe 1)

Pour la deuxième année consécutive, le résultat net est bénéficiaire ; il s'élève à 44 759 € en 2025 (contre 68 337 € en 2024). Le chiffre d'affaires réalisé par la SPL a augmenté de 18% entre 2024 et 2025 passant de 615 847 € à 725 851 €, hors subvention.

Sur le plan des ressources humaines, la SPL poursuit son évolution vers la professionnalisation de ces équipes et comprend à ce jour 12 personnes en équivalent temps plein.

Il est à noter que le Stab-vélodrome a proposé, dans le courant de l'année 2025, de nouveaux produits et a ajusté les prix des prestations destinées à ses clients et partenaires. En effet, une nouvelle grille tarifaire, adoptée par le Conseil départemental le 30 juin 2025, a permis de :

- procéder à l'actualisation des prix, en fonction du marché concurrentiel et de l'inflation ;
- créer de nouvelles prestations pour répondre aux attentes des usagers de cet équipement ;
- attirer de nouveaux publics vers la pratique du cyclisme ;
- atteindre les objectifs financiers fixés dans le plan d'affaires présenté dans le contrat d'exploitation.

Concernant les activités sportives, les chiffres clés de l'année 2025 sont repris ci-dessous :

- 749 abonnés « piste » sur l'année (437 en 2024),
- 3 510 baptêmes de piste : 1 200 aux particuliers, 1 060 aux entreprises, 884 aux centres de loisirs et scolaires et 366 aux partenaires,
- Piste de BMX : 350 entraînements, 74 licenciés, plus de 100 baptêmes adultes réalisés,
- Salle de musculation : 450 entrées sur l'année dont 15 élèves du collège Van der Meersh (sections sportives cyclisme et triathlon) qui s'entraînent régulièrement au sein de cet espace.

Enfin, sur la partie événementielle de haut niveau, il convient de prendre en compte deux faits marquants qui ont impacté l'économie de la structure en 2025 : l'organisation des Championnats du Monde Masters de cyclisme sur piste (chiffre d'affaires de 164 774 € HT) et le départ, dès le mois de juin, du Tourcoing Lille Métropole qui a retrouvé la salle Léo Lagrange (chiffre d'affaires de 74 715 € HT sur le premier semestre 2025).

Pour combler ce manque à gagner en 2026, l'équipe de la SPL a d'ores et déjà développé de nouveaux partenariats et organisé des événements innovants à l'instar du premier Salon du Tourisme à Vélo qui s'est déroulé au « Stab » les 29, 30 et 31 mai dernier, l'accueil de l'Orchestre National de Lille pour 2 représentations exceptionnelles sur l'espace central de l'équipement ou encore la création de la « Stablinski Mémorial Tour » (épreuve cyclosportive).

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de la "Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement), ci-joint en annexe.

Christian POIRET
Président du Département du Nord